

ARRETE N°EPE UCA-2022-079

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu l'arrêté n°EPE UCA 2020-084 du 15 décembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Laurent RIEUTORT est nommé Directeur de l'unité de recherche « TERRITOIRES », à compter du 25 janvier 2022.

Article 2 :

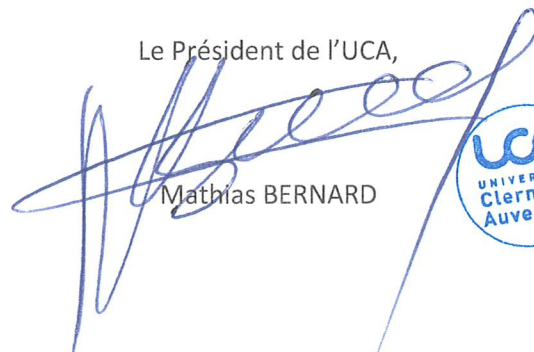
L'arrêté n°EPE UCA 2020-084 du 15 décembre 2020 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2022.

Le Président de l'UCA,



Mathias BERNARD



Le Président de l'UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 02 MAR. 2022

- Publié le

02 MAR. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.